

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.03.2023

. d'affichage : 29.03.2023

N° de la délibération : 2023-27

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 48

. votants : 62

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Étaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, ORIER Francis, Mmes VERGULDEZOONE Nathalie, CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. BRUCHET Antoine, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme TOTET Fanny, MM. FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, MEREL Michel, SALOME André, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. HAY Francis avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.
M. DELVILLE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 080-200070985-20230324-DELIB_2023_27-DE



CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'un budget annexe favorise la transparence budgétaire et permet de restituer une information financière plus précise sur l'évolution du coût du service ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 février 2023,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 61 voix pour,

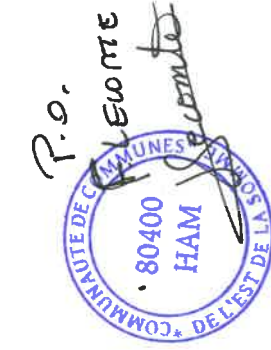
M. BARBIER Marc ne prend pas part au vote.

Approuve la création du budget annexe « Collecte et traitement des déchets » de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, suivant les règles budgétaires et comptables applicables dans l'instruction budgétaire et comptable M14,

Précise que ce budget annexe comptabilisera les dépenses et recettes afférentes à la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets » ,

Donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,